

**POLITIQUE DE CHIT TAXI/CHAMBRE
D'HÉBERGEMENT
POUR LE
MESS DES OFFICIERS GARNISON D'EDMONTON**



POLITIQUE D'ATTRIBUTION DE BONS DE TAXI/DE LOGEMENT AU MESS

DES OFFICIERS TABLE DES MATIERES

SECTION 1

- 1.01 Objectif
- 1.02 Amendements
- 1.03 Approbation

SECTION DEUX

- 2.01 Nombre éligible de chits taxi/chambre d'hébergement
- 2.02 Règles pour les bons de taxi
- 2.03 Dépassement ou absence d'utilisation des chèques taxi/chambres d'hôtel

SECTION 1

1.01 OBJECTIF

Un chèque taxi a pour but de permettre à un membre de se rendre en toute sécurité à son lieu de résidence après avoir assisté à une activité du mess telle que TGIF, Stampede, Night in the Trenches, Mash Night, Soldiers At-Home, fêtes de Noël de l'unité. Un bon d'hébergement a pour but de fournir à un membre une chambre à l'auberge French Grey ou aux quartiers des membres pour y passer la nuit après avoir assisté à une activité du mess. Les bons de taxi et de logement sont à la disposition de tous les membres ordinaires et associés.

1.02 AMENDEMENTS

Les propositions de modification de la politique relative aux bons de taxi/logement en chambre doivent être formulées par écrit. Elles sont soumises au président du comité du mess (PMC) ou au vice-président du comité du mess (VPMC) par le biais d'une note officielle.

Le comité du mess est chargé de tenir à jour un exemplaire de la politique relative aux bons de taxi. Elle sera disponible sur demande à tout membre.

1.03 APPROBATION

Toutes les modifications doivent être approuvées par le comité exécutif lors d'une réunion du mess exécutif. La modification n'entrera pas en vigueur tant que le procès-verbal de la réunion du comité exécutif n'aura pas été signé par le commandant ou son représentant désigné.

SECTION DEUX

2.01 NOMBRE ÉLIGIBLE DE CHITS TAXI/CHAMBRE D'HÉBERGEMENT

- Le nombre de bons de taxi/logement ne doit pas dépasser 12 par membre pour l'année fiscale, d'avril à mars.
- Le montant des 12 chèques taxi/chambre d'hôtel ne doit pas dépasser une valeur totale de 500,00 \$.
- Le montant d'un chèque Uber ne doit pas dépasser 50 \$ par reçu.
- Le coût annuel total des chèques taxi/logement ne doit pas dépasser le montant voté. dans le budget annuel du mess des officiers au début de chaque année fiscale.

2.02 RÈGLES POUR LES BONS DE TAXI

- Un chèque taxi doit être utilisé pour permettre à un membre de se rendre en toute sécurité d'un mess à son lieu de résidence. Il en est de même si le membre assiste à une activité d'un mess d'un autre rang. Les bons de taxi ne seront pas remis aux membres qui assistent à un événement dans les limites de leur unité ou à un autre endroit sur la garnison d'Edmonton.
- Un membre peut utiliser un bon de taxi pour retourner à la garnison d'Edmonton à partir de son lieu de résidence le jour suivant après avoir assisté à une activité au mess.

2.03 LE DÉPASSEMENT OU LA MAUVAISE UTILISATION DES CHÈQUES TAXI/CHAMBRE D'HÔTEL

- Si un membre utilise plus que les 12 bons de taxi/logement en chambre qui lui sont alloués par an, s'il dépasse l'allocation annuelle de 500,00 \$ ou s'il prend un bon de taxi qui n'est pas destiné à son usage, conformément à l'article 2.02, il recevra une facture pour rembourser le mess des coûts supplémentaires.